

triomphe de quelques hommes, au détriment de l'intérêt public.

Ce système est une hérésie constitutionnelle et le maintenir c'est rempaler le drapeau du parti par celui d'une coterie et saper dans sa base tout notre système politique.

L'hon. M. Chapleau, malgré ses fautes incontestables avait assez de cœur pour défendre ses amis. Il acceptait la responsabilité de leurs actes ; et, croyant au gouvernement de parti, il admettait la solidarité des membres d'un même parti et, au lieu de frapper ses amis dans le dos, il recevait généreusement, et en pleine poitrine, les coups qui leur étaient destinés.

LA VÉRITABLE SITUATION.

Après bien des tâtonnements, après bien des hésitations, après bien des subterfuges, nous sommes enfin entrés dans la voie des aveux. Notre position est presque désespérée, et il n'y a plus moyen de continuer, comme par le passé, si nous voulons éviter la ruine.

Le trésorier nous l'a dit l'autre jour ; ses paroles sont claires et précises ; le doute n'est plus possible.

« Il est évident, disait-il vendredi dernier, que nous avons, pendant des années, dépensé plus que nos revenus nous le permettaient, et que ce fait, joint à la dette créée pour les chemins de fer, est la cause des embarras financiers actuels de la province. Il est évident aussi que cet état de choses doit cesser si nous voulons maintenir ici et à l'étranger, la réputation de la province. Afin de ramener nos finances dans des conditions favorables et éviter l'imposition de nouvelles taxes, en ramenant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, on propose de faire certaines réductions dans les crédits. C'est à la chambre et au pays d'approuver ou de condamner les économies proposées. Si elles ne sont pas approuvées, j'ai peur pour l'avenir de cette province. Nous ne pouvons continuer, comme par le passé, sans affecter notre crédit et jeter sur le peuple des fardeaux si lourds qu'ils retarderont sérieusement les progrès du pays et forceront nos concitoyens à chercher un refuge dans un autre pays où les taxes sont moins élevées ; nous ne pouvons continuer ainsi sans paralyser toutes les branches de nos industries, à un tel degré, que nous ruinerons plusieurs

classes pauvres et deviendrons la risée des autres provinces. On dira que nous sommes incapables de nous gouverner nous-mêmes, et que nous empruntons avec l'intention malhonnête de ne pas payer et que nous contractons des obligations que nous ne pouvons remplir. »

« Nous pourrions rencontrer nos dépenses, mêmes si elles sont maintenues au chiffre des années passées, et faire face à toutes nos obligations, si la chambre et le pays veulent consentir à une taxe additionnelle. Si le peuple est disposé à accorder une taxe foncière, à tant de l'arpent, ou suivant l'évaluation constatée par les rôles des municipalités ou une taxe sur le revenu, ou par tout autre moyen qui nous permettra de prélever assez d'argent sur le peuple, d'une manière directe, pour rencontrer les dépenses, la chose est possible ; mais tout le monde peut voir et dire d'avance le résultat de ce procédé.

Voilà donc la réalité ; voilà le résultat des extravagances de nos adversaires politiques. Cette réalité et ce résultat, l'honorable M. Robertson nous les a fait connaître avec une franchise qui lui fait honneur et dont je le félicite cordialement. Il était temps vraiment que ces révélations fussent faites au pays et c'est une satisfaction pour nous, libéraux, d'entendre un trésorier conservateur, admettre devant tout le pays, et d'une manière officielle, que nous avions raison de nous plaindre du chiffre élevé des dépenses publiques, et d'annoncer que la taxe directe serait la conséquence inévitable des folies administratives.

Mais en faisant ce pénible aveu, que l'imminence du danger seule a pu lui arracher, le trésorier nous a demandé, dans un mouvement de patriotisme intéressé, de ne pas rechercher les auteurs de ce triste état de chose, de nous contenter d'indiquer le remède après avoir constaté le mal, sans fouiller dans l'histoire du passé pour donner à chacun sa part de responsabilité.

Je regrette de ne pouvoir me rendre à ce désir ; ce serait très agréable pour moi si je le pouvais ; mais je ne le puis et ne le dois pas. Ce ne serait pas un acte de générosité que je ferais en me rendant à ce désir, mais bien un acte de folie. Je ne veux pas devenir ridicule à ce point là. Ce serait injuste à l'égard du pays, et à l'égard de mes amis. A l'égard de mes amis qui ont tant fait pour empêcher le